

# TECHNICIEN PRELEVEUR

## RESPONSABLE D'INTERVENTION

### Mesures sur opérateur



#### **Les objectifs de l'action :**

L'objectif de ce programme de formation est d'amener les futurs techniciens préleveurs à connaître les éléments essentiels leur permettant d'effectuer en autonomie les différents prélèvements dans le respect de la réglementation et des critères établis par les laboratoires accrédités dans le cadre de mesures sur opérateurs.

#### **Le programme détaillé de l'action :**

- Le contexte réglementaire : Code du travail et plus particulièrement :
  - Décret n°2015-789 du 29 juin 2015 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
  - Décret N°2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition amiante
  - Arrêté du 8 avril 2013 relatif aux règles techniques, aux mesures de prévention et aux moyens de protection collective à mettre en œuvre par les entreprises lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante
  - Arrêté du 7 mars 2013 relatif au choix, à l'entretien et à la vérification des équipements de protection individuelle utilisés lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante
  - Arrêté du 14 août 2012 relatif aux conditions de mesurage des niveaux d'empoussièrement aux fibres d'amiante
- Elaboration et mise en œuvre de la stratégie d'échantillonnage conformément à la méthode définie dans la norme NF EN ISO 16000-7 et son guide d'application GA X 46.033 et en particulier les objectifs concernant les mesures sur opérateur (I, J et K)
- Normes en vigueur en matière de prélèvement et d'analyse de l'amiante dans l'air
- AFNOR XP 43-269 d'avril 2012
- Connaissance des modes opératoires concernant les matériels et les modes de pose
- Analyse des risques propres à ce type d'intervention
- Application à la validation des modes opératoires, processus et contrôle de la Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP)

#### **Public concerné :**

- Technicien préleveur– Responsable d'intervention en mesures environnementales
- Diagnostiqueur immobilier, Opérateur de chantier
- Technicien de la construction

#### **Accessibilité aux personnes en situation de handicap :**

En cas de situation de handicap, contactez-nous pour connaître les conditions d'accessibilité à la formation en fonction de la situation de handicap

# TECHNICIEN PRELEVEUR

## RESPONSABLE D'INTERVENTION

### Mesures sur opérateur



#### **Prérequis :**

- Être apte médicalement à l'exercice du métier et port des EPI
- Être habilité en tant que technicien préleveur – responsable d'intervention en mesures environnementales
- Attestation de compétences à la prévention des risques liées à l'amiante sous-section 4- Opérateur de chantier pour le tutorat terrain. La partie théorique peut se dérouler sans cette attestation. L'attestation devra être présentée à la première journée de tutorat terrain. En cas d'absence le stagiaire se verra refuser l'entrée en formation terrain.

#### **Durée de la formation :**

- Mode théorique : 10 heures
- Mode pratique : 11 heures
- Tutorat terrain : 35 heures
- Préparation examen blanc habilitation : 14 heures

#### **Modalités d'accès à la formation :**

- Aucun test préalable requis

#### **Moyen pédagogique :**

- Le stage s'appuie sur des exposés théoriques, des études de cas, des mises en situation et du tutorat sur terrain.

#### **Modalités d'évaluation des acquis :**

- Double évaluation sur le terrain permettant d'évaluer :
  - o Le contexte du prélèvement, les normes appliquées
  - o L'analyse du risque
  - o La définition des modalités de prélèvement en fonction de l'objectif fixé
  - o La métrologie de la mesure et l'exploitation des résultats
  - o L'élaboration du formulaire de prélèvement et du rapport
  - o L'entretien et la vérification du matériel

#### **Documents délivrés :**

- Attestation de présence à la formation
- Attestation de réussite

#### **Modalités d'organisation :**

- La formation est dispensée en continue en inter, en présentiel ou distanciel pour la partie théorique et en présentiel pour le reste de la formation (module pratique, tutorat terrain).

#### **Tarif :**

Module Théorique :	1 000,00 € HT par participant
Module Pratique :	900,00 € HT par participant
Tutorat terrain :	750,00 € HT par participant
Préparation examen blanc habilitation :	300,00 € HT par participant